



Préfecture de l'Ardèche

Préfecture de la Lozère

Préfecture du Gard

ARRETE INTER-PREFECTORAL

N°2008. 183. 18.

portant modification de l'arrêté inter-préfectoral n°2003-217-15 en date du 5 août 2003
fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ardèche

*Le Préfet de l'Ardèche,
Le Préfet du Gard,
La Préfète de la Lozère,*

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 212.3, R. 212-27 et R. 212-28
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°2003-217-15 en date du 5 août 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Ardèche
- SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard,

A R R E T E N T

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté inter-préfectoral n°2003-217-15 en date du 5 août 2003 susvisé est modifié comme suit :

« En application de l'article R. 212-27 du Code de l'Environnement, le préfet de l'Ardèche est désigné responsable de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Ardèche ».

Les autres articles restent inchangés.

Article 2 :

La présente décision ne peut être déférée qu'auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard et sur le site Internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Le Préfet de l'Ardèche,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,

Marie-Blanche BERNARD

Fait à PRIVAS, le - 1 JUIL. 2008
La Préfète de la Lozère,

Françoise DEBAISIEUX

Le Préfet du Gard,

Dominique BELLION